

Conseil Municipal du 11 octobre 2016

L'an deux mil seize, le onze Octobre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNE, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes: BEAUPIED Cécile, LAROCHELLE Lydie, MM : BARBÉ Grégory, LOUISE Benoît, FOURNIER Jean-Pierre, SIEGWALD Francis, Christian ROULEAU

Absents ayant donnés procuration : GAUDIN Laurent à FOURNIER Jean-Pierre, CHANROUX Jennifer à LAROCHELLE Lydie.

A été nommé secrétaire de séance : FOURNIER Jean-Pierre.

Le Procès-verbal de la séance du 12 septembre 2016 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

1. Vote sur le nom et le siège social du nouvel EPCI

C'est une consultation de pure forme sans cadre juridique.

Pour le siège social, il est proposé de conserver le siège actuel de la CC Brières-Gesnois

Le conseil municipal accepte à l'unanimité

Pour le nom : chaque conseiller municipal a le choix entre trois noms,

Ci-dessous le résultat des votes sur le nom de la future communauté de communes :

Cœur de Sarthe – Terre des Brières : 0 voix

Le Gesnois Bilurien : 10 voix

Pays 23 Brières : 0 voix

2. Nombre et répartition des sièges du nouveau conseil communautaire

Plusieurs possibilités ont été discutées au sein du conseil communautaire pour le nombre et la répartition des sièges dans le nouveau conseil communautaire.

Selon l'article L.5211-6-1 du CGCT il y a deux possibilités :

- une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne
- un accord local exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population de celles-ci.

Pour le nombre de sièges : 42

Il n'y a pas de possibilité d'accord local pour aller au-delà. Pour rappel, la demande de dérogation présentée à la Préfecture pour atteindre 46 ou 50 sièges a été rejetée.

Pour la répartition :

Les seules possibilités sont donc la répartition de droit commun et 3 possibilités d'accord local :

COMMUNE	POPULATION MUNICIPALE	DROIT COMMUN	ACCORDS LOCAUX		
			1	2	3
SAVIGNE-L'ÉVÊQUE	4064	6	5	5	5
MONTFORT LE GESNOIS	3038	4	4	4	4
CONNERRE	2845	4	4	4	4
SAINT MARS LA BRIERE	2568	3	4	3	3
BOULOIRE	2106	3	3	3	3
LOMBRON	1933	2	2	3	2
THORIGNE SUR DUE	1611	2	2	2	2
LE BREIL SUR MERIZE	1514	2	2	2	2
TORCE EN VALLEE	1354	2	2	2	2
SAINT CORNEILLE	1324	1	1	1	2
SILLE LE PHILIPPE	1098	1	1	1	1
VOLNAY	880	1	1	1	1
SAINT CELERIN	836	1	1	1	1
FATINES	823	1	1	1	1
SAINT MICHEL DE CHAVAIGNES	772	1	1	1	1
SOULITRE	650	1	1	1	1

COURDECIEUX	656	1	1	1	1
SAINT MARS DE LOCQUENAY	541	1	1	1	1
NUILLE LE JALAIS	509	1	1	1	1
ARDENAY SUR MERIZE	489	1	1	1	1
TRESSON	462	1	1	1	1
SURFONDS	345	1	1	1	1
MAISONCELLES	185	1	1	1	1
TOTAL	30633	42	42	42	42

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour la répartition de droit commun avec 42 sièges.

3. Transfert des compétences obligatoires et optionnelles

Compétences obligatoires

→ Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- Aménagement de l'espace par la conduite d'actions d'intérêt communautaire : création et réalisation de zones d'aménagement concerté à vocation économique

→ Actions de développement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : mise en œuvre, suivi et animation d'une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce et des services (OCMACS)

→ Tourisme

- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme

→ Accueil des gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des ordures ménagères

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

→ Protection et mise en valeur de l'environnement

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

→ Politique du logement et du cadre de vie

- Garanties d'emprunts accordées aux organismes bailleurs pour des opérations de logements d'intérêt communautaire définies au regard de leur importance dans l'équilibre démographique du territoire et de la commune,
- Gestion du parc de logements communautaires

→ Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions en faveur de la petite enfance
- Actions en faveur de l'enfance notamment dans le cadre de délégation aux communes qui disposent d'écoles sur leur territoire :
 - Accueil périscolaire matin et soir,
 - TAP,
 - ALSH des mercredis, petites et grandes vacances,
 - Actions « animation jeunesse » dans le cadre de délégation aux communes,
 - Actions en faveur de l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi notamment au travers de partenariats avec des institutions ou associations œuvrant dans ce domaine

Compétences supplémentaires

→ Action culturelle

- Éducation musicale et développement des activités musicales, promotion de tous types de musique
- *Accueil en résidence permanente d'une compagnie professionnelle de spectacle vivant au Théâtre Epidaure, chargée de la programmation culturelle du Théâtre Epidaure (vote en Pays bilurien uniquement)*
- Nouvelles technologies de l'information et de la communication
 - Établissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques conformément à l'article L.1425-1 du CGCT,
 - Création, aménagement, gestion d'espaces publics numériques.
- Acquisition foncières, réalisation, gestion d'équipements
 - Acquisitions foncières préalables et/ou construction et/ou entretien d'équipements pour le compte de l'État, des communes du territoire, du département, de la région et de leurs établissements publics.
- Transport d'élèves pour le centre aqualudique Sittellia

Compétences facultatives

- Contractualisation dans le cadre du développement du territoire
- Mise en place et suivi du plan communautaire des sentiers de randonnée
- Entretien des lits et berges de rivière
- Assainissement non collectif
- Construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé intercommunale de Thorigné-sur-Dué (vote en Pays bilurien uniquement)
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements touristiques communautaires : parc des Sittelles, domaine de Bois Doublé, centre équestre, équipements de loisirs de plein air (vote en Brières Gesnois uniquement)

Le conseil municipal vote à l'unanimité le transfert des compétences obligatoires, optionnelles, supplémentaires et facultatives proposées par les conseils communautaires.

ECONOMIE

4. Vente des terrains de la commune (B 522, 523, 525)

Après la réunion du conseil municipal du lundi 12 septembre, nous avons appris que la commune, malgré les indications du cadastre, était bien propriétaire des parcelles B 523 et B 525 situées aux deux extrémités nord de la parcelle B522.

Le cadastre a fait les modifications nécessaires pour corriger leur registre. La commune est donc seule concernée par la demande de Monsieur et Madame DURUP pour l'achat d'une bande de terrain le long de leur propriété.

Le conseil municipal décide de vendre les parcelles B523, B525, et environ 82 m² de la B522

Le conseil municipal fixe le prix à 18€ le m²

Le conseil municipal décide de faire appel à un géomètre expert pour diviser la parcelle B522

Le conseil municipal décide de laisser les frais d'acte à la charge l'acquéreur et de partager les frais inhérents au bornage.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager les démarches auprès de Monsieur et Madame Durup, du géomètre ainsi que du notaire.

INVESTISSEMENT

5. Achat d'un lave-vaisselle pour la cantine

Vu la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 14/04/2014,

Vu les besoins quotidiens d'un lave-vaisselle en état de fonctionnement à la cantine scolaire, en panne depuis plusieurs jours.

Monsieur le Maire a engagé en urgence la somme de 427,06€ TTC le 15/09/2016 aux fins de remettre en fonctionnement le lave-vaisselle par la société Bénard de Changé.

Le conseil municipal en prend acte

De plus le coût des réparations depuis 2008 sur ce lave-vaisselle de marque Zanussi âgé de 20 ans, s'élève à la somme de 954,20 TTC. Les professionnels ont de plus en plus de mal à se procurer les pièces de rechanges nécessaires.

Le coût d'un lave-vaisselle neuf à chargement frontal en inox de marque SMEG proposé par les Ets BENARD est de 1565,00 HT sans adoucisseur et de 1755,00€ HT avec adoucisseur.

Le conseil municipal après délibération décide de changer le lave-vaisselle de la cantine. Monsieur le Maire est chargé de demander des devis supplémentaires. Le conseil municipal décidera d'une décision modificative à sa prochaine réunion de conseil.

6. Achat d'un ordinateur portable et d'un écran de télévision

Vu la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 14/04/2014

Vu que le matériel utilisé jusqu'à présent est devenu obsolète

Vu qu'une partie de plus en plus importante de documents transmis et leur présentation se font sous forme dématérialisée.

Monsieur le Maire, profitant des promotions de rentrée, a décidé d'investir dans l'achat d'un PC portable de marque Acer, d'une valeur de 284,17€ HT soit 341€ TTC et d'un écran de télévision de marque Panasonic, en promotion d'une valeur de 124,99€ HT soit 149,99€ TTC.

Le conseil Municipal en prend acte.

7. Achat d'une débroussailleuse

Vu la délégation du Maire au 1^{er} adjoint en charge des affaires de voirie en date du 14/04/2014,

Vu les besoins d'une 2^{ème} machine comme précisé lors du CM du 12/09/2016

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget section d'investissement ligne 21578,

Monsieur le 1^{er} adjoint a engagé la somme de 635,52 € HT soit 762.62 € TTC dans l'achat d'une débroussailleuse de marque KIMCO le 13/09/2016 aux Ets DEBUSAY de Connerré.

Le conseil Municipal en prend acte.

8. Achat des filets pour le city Stade

Les filets de cage du city stade, comme annoncé lors du CM du 12/09/2016, sont hors d'usage et devenus dangereux. Il convient de les changer rapidement. La société SDU de Locminé propose un devis pour 2 filets haute résistance en âme acier recouverte de polypropylène, dimensions 3x2m pour le fond de cage et 2 x 0.5 m pour le retour, pour un montant de 1430,00€ HT soit 1716,00 € TTC. Cette dépense sera inscrite sur la ligne 2188 de la section d'investissement.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'achat des filets.

FINANCES

9. Décision Modificative sur le budget communal

Suite à l'achat ou aux futurs achats de différents équipements (chauffe-eau, ordinateur portable, écran de télévision, filets pour le city stade, illuminations de Noël), il convient de délibérer pour affecter des crédits aux comptes 2183 (matériels de bureau et matériels informatique), 2188 (autres immobilisations corporelles) et 21728 (Autres agencements et aménagements de terrains).

Il convient de prendre la décision modificative suivante en dépenses d'investissement :

- OPE 2016-1 MAIRIE CPTE 21311	- 1 100 €
- CPTE 21571 (Matériel Roulant)	- 6 000 €
- CPTE 2183 : (Téléviseur + Ordinateur)	+ 500 €
- CPTE 2188 : (Chauffe-eau CM du 12/09/2016 + lave-vaisselle + déco Noël)	+ 4 800 €
- CPTE 21728 : (filets)	+ 1 800 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications sur le budget communal.

10. Litige sur les travaux de la Place Saint Hilaire (HRC-EUROVIA)

Suite au message de Maître BOIDIN en date du 27 septembre 2016, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société EUROVIA n'a pas relevé appel du jugement qui nous est favorable. Par suite la décision du tribunal administratif est devenue définitive. Le dossier est clos.

Le conseil Municipal en prend acte.

MAISON POUR TOUS

11. Compte rendu de la commission Maison Pour Tous du jeudi 6 octobre 2016

- *Vacances d'Octobre*

Sous le thème d'HALLOWEEN

Sortie au musée de l'automate à Bonnetable et un repas chez Mac Donald

Gouter avec les parents le vendredi 28 Octobre

Le Conseil municipal valide les tarifs suivants appliqués aux vacances d'Octobre :

TARIFS FAMILLE ALSH VACANCES OCTOBRE 2016					
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
	<490 €	De 491 € à 690 €	De 691 € à 1100 €	> 1101 €	Hors convention
5 JOURNEES	54 €	64 €	73 €	83 €	98 €
5 ½ JOURNEES	27 €	32 €	37 €	42 €	49 €
APC (1/2 HEURE)	0.80 €	0.90 €	1.00 €	1.20 €	1.50 €
Ajouter au tarif semaine 3€ par repas					

- *Vacances de Noël*

Sortie au Méga CGR et un repas à FLUNCH.

Gouter avec les parents le vendredi 23 Décembre.

Le Conseil municipal valide les tarifs suivants appliqués aux vacances de Décembre :

TARIFS FAMILLE ALSH VACANCES DECEMBRE 2016					
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
	<490 €	De 491 € à 690 €	De 691 € à 1100 €	> 1101 €	Hors convention
5 JOURNEES	61 €	72 €	83 €	94 €	111 €
5 ½ JOURNEES	31 €	36 €	42 €	47 €	56 €
APC (1/2 HEURE)	0.80 €	0.90 €	1.00 €	1.20 €	1.50 €
Ajouter au tarif semaine 3€ par repas					

- *Ouverture éventuelle à 7h de la MPT pour la périscolaire*

D'après le sondage effectué il n'y a pas assez de demande pour l'ouverture à 7h cette demande n'est donc pas retenue par les membres de la commission.

- *Spectacle de Noël*

La compagnie du théâtre de l'Enfumeraie présentera un spectacle intitulé : « Petit conte d'ici et d'ailleurs ». Un spectacle est proposé aux enfants et à leurs parents le 14 Décembre 2016 à 15h30 pour les petits et à 16h20 pour les plus grand. Il est demandé d'affecter une subvention d'un montant de 350 € à l'association les petits pieds qui se charge de la réservation et du paiement du spectacle et d'une partie de son organisation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement d'une subvention de 350 € à l'association Les petits pieds pour l'organisation du spectacle de Noël.

- *Nouveau règlement intérieur*

Un nouveau règlement intérieur a été repris par la nouvelle directrice et Mme Larochelle. Quelques petites retouches ont été faites :

- les horaires de fermeture. Pour rappel, les familles ne respectant pas ses horaires auront une pénalité de 5€.
- Mise en place d'une pénalité de 2€ : toute famille ne respectant pas leurs réservations ou n'annulant pas les réservations faites pour leur enfant aura une pénalité de 2€.
- Ajout du prélèvement comme moyen de règlement

TRAVAUX

12. Achat et pose de cimaises à la Salle polyvalente

Vu la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 14/04/2014,
Vu les crédits nécessaires en section d'investissement et de fonctionnement,
Vu l'achat de cimaises réalisé le 13 juillet 2016 pour un montant de 399,71€ HT soit 479,65€ TTC,
Vu le besoin de faire appel à un professionnel, la hauteur de pose étant supérieure à 2 mètres,
Vu la consultation de 2 entreprises pour l'établissement d'un devis,
Monsieur le Maire a retenu la société DELAROUÉ pour la réalisation de la pose des cimaises dans la salle polyvalente pour un montant de 419,16€ TTC. Les travaux ont été effectués le 3 octobre 2016.

Le conseil Municipal en prend acte.

13. Point de situation sur le déploiement de la fibre optique sur la commune.

Compte tenu de travaux de génie civil non-initialement prévus à réaliser, consécutifs au fait que les techniciens d'Axione, ont repéré des zones où les réseaux sont simplement enterrés sans fourreau, le déploiement de la fibre optique risque d'accuser un léger retard d'un mois à six semaines. Ces zones où les travaux doivent avoir lieu à compter du 12 octobre, se situent route de la Rainière, CR12 (Gué de Fasone-la Croix), rue de la Mérisse, rue des lilas.

Les travaux concernant la zone raccrochée à la plaque de Soultré, le long de la RD 52, le long de la route menant à Surfonds auront lieu au cours du 1^{er} semestre 2017.

Le conseil départemental a mis en place un numéro gratuit pour répondre à toutes les questions : 0 800 800 617.

14. Compte rendu de la commission Appel d'offres sur les travaux rue de la Source, Route de la Rainière

Ces travaux portent sur la réalisation :

→ En tranches fermes :

- TF1 : Construction d'un cheminement piétonnier
- TF2 : Renforcement et le renouvellement de la couche de roulement

→ En tranches conditionnelles :

- TC1 : Création d'une aire de stationnement
- TC2 : Réaménagement CR12

Trois sociétés ont été consultées : EIFFAGE, COLAS, PIGEON TP avec un descriptif des travaux à réaliser et les métrés associés. Deux entreprises ont remis une offre : PIGEON TP et COLAS. La société EIFFAGE n'a pas répondu.

Compte tenu du faible écart de prix et du sérieux de l'offre de la société PIGEON, la commission d'A/O propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société PIGEON pour la réalisation des travaux de voirie pour un montant total de 53 472.32 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la commission appel d'offre et retient la société PIGEON

15. Compte rendu de la commission travaux du mardi 4 octobre 2016

- ***Liste des travaux à effectuer en 2016 :***

Accessibilité

Accessibilité du cimetière : (Entreprise FROGER)

Voie

Route de la Rainière + chemin piétonnier + enrobé (Entreprise PIGEON – Cf point 14))
Fossés ancienne nationale (Entreprise PASQUIER – Cf CM du 18/04)
Enrobé ancienne nationale (+ limitation à 70 km/h) => consultation
CR19 (reste une pierre à poser) (Entreprise PASQUIER – Cf CM du 18/04)

Ecole

Façade (Entreprise GOMBOURG – Cf CM du 12/09)

Achat de 2 bancs pour la cour

Démontage Toiture préau

Suite au conseil municipal du 12 septembre, Monsieur Benoît LOUISE a sollicité plusieurs entreprises pour l'établissement de devis pour le démontage de la toiture en fibro-ciment.

- CBF, La Chapelle Saint Aubin 3 jours de w 6152.12 € TTC
- MCM, Montfort le Gesnois 2 jours de w 4346.76 € TTC
- SCAREV, Allonnes non précisé 4871.83 € TTC

La commission travaux propose aux membres du Conseil Municipal de retenir la société MCM de Montfort le Gesnois pour la réalisation des travaux de dépose de la toiture du préau pour un montant total de 4346.76 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la commission travaux et retient l'entreprise MCM.

Couverture du préau

La commission travaux propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise GUILLARD du Breil sur Mérisse pour la réalisation des travaux de pose de toiture (tôles en bac acier) pour un montant total de 3929,96 € TTC.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de la commission travaux et retient l'entreprise GUILLARD.

- **Liste des travaux à effectuer en 2017 :**

Pose de 4 coussins Berlinois et de panneaux de limitation à 30 km/h)

Renouvellement du tapis sur la route de Challes, la route du cimetière et le CR10

Trottoir sur la RD52 route de Parigné l'Evêque (enfouissement du réseau électrique et téléphonique)

Mairie

Eclairage public

Etang Philips (nettoyage du site)

- **Liste des travaux à effectuer en 2018 :**

Accessibilité de la MPT

La vinette (assainissement, trottoir, voirie et éclairage public)

Etang PHILIPS

SECURITE

16. Interdiction de circulation aux véhicules de plus de 7,5t Route de la Mérisse (entre la RD357 et Le Breil sur Mérisse)

Les élus de la commune du Breil sur Mérisse vont rendre la route de la Mérisse (Route qui va de la RD 357 au Breil sur Mérisse) interdite aux véhicules de plus de 7,5 t. Une partie de cette route se situe sur la commune d'Ardenay sur Mérisse et les élus ont sollicité Monsieur LOUISE pour rendre cette partie de interdite aux véhicules de plus de 7,5 t.

Monsieur le Maire va prendre un arrêté dans ce sens et les panneaux réglementaires seront achetés pour appliquer cette nouvelle législation.

VOIRIE

17. ATESART

Lors de sa réunion du lundi 12 septembre, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service de l'ATESART pour bénéficier de ses services notamment sur l'expertise et le chiffrage des travaux de voirie. Avant de pouvoir établir un contrat avec cette société, il faut que la commune devienne actionnaire. En effet l'ATESART est une société publique locale dont le principal actionnaire est le conseil départemental de la Sarthe et ce dernier doit nous céder une action (environ 50 euros). La commune pourra ensuite formaliser un contrat avec la société.

Le Conseil municipal prend acte des statuts de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe et du Règlement Intérieur de la société auquel est annexée la convention de groupement, Le Conseil municipal approuve la prise de participation de la commune d'Ardenay sur Mérisse au capital de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe,

Le Conseil municipal approuve en conséquence l'acquisition de 1 action d'une valeur nominale de 50 €, soit au total 50 €, auprès de la collectivité territoriale du Département de la Sarthe, actionnaire majoritaire de la SPL,

Le Conseil municipal inscrit à cet effet au budget de la commune, chapitre 26 article 261 (titre de participation) la somme de 50 €, montant de cette participation,

Le Conseil municipal désigne Monsieur Le Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée générale de la SPL,

Le Conseil municipal désigne Monsieur Le Maire afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL,

Le Conseil municipal autorise son représentant au sein de l'Assemblée spéciale à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées par le Conseil d'administration dans le cadre de l'exercice de sa représentation,

Le Conseil municipal autorise son représentant à exercer au sein du Conseil d'administration de la SPL les éventuelles fonctions de représentant de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration ou en tant que censeur,

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour mettre en œuvre cette acquisition d'action et accomplir en tant que de besoin toutes formalités ou tous actes requis en vue de cette acquisition.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs au maire pour signer avec l'ATESART un contrat d'abonnement.

RESSOURCES HUMAINES

18. RIFSEEP

RIFSEEP : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.

Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va, d'ici fin 2016, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Celles-ci sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement

Le conseil municipal a décidé de créer un groupe de travail pour réfléchir à la mise place ce nouveau régime au profit des employés de la commune. Ce groupe de travail sera composé du Maire et des deux adjoints ainsi que de Cécile Beaupied et de Francis Siegwald.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil : mardi 15 Novembre 2016 à 19h00